# Intervention de l'Etablissement au titre du volet « Prévention des inondations »

Depuis le début des années 2000, avec dès cette époque la construction puis le portage du PAPI Maine, l'Etablissement est impliqué dans des démarches de prévention des inondations. Il poursuit aujourd'hui son engagement dans quatre programmes d'études préalables (PEP, en bleu sur la carte ci-dessous), trois programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI, en violet) et travaille à la construction de deux nouvelles démarches (en vert).

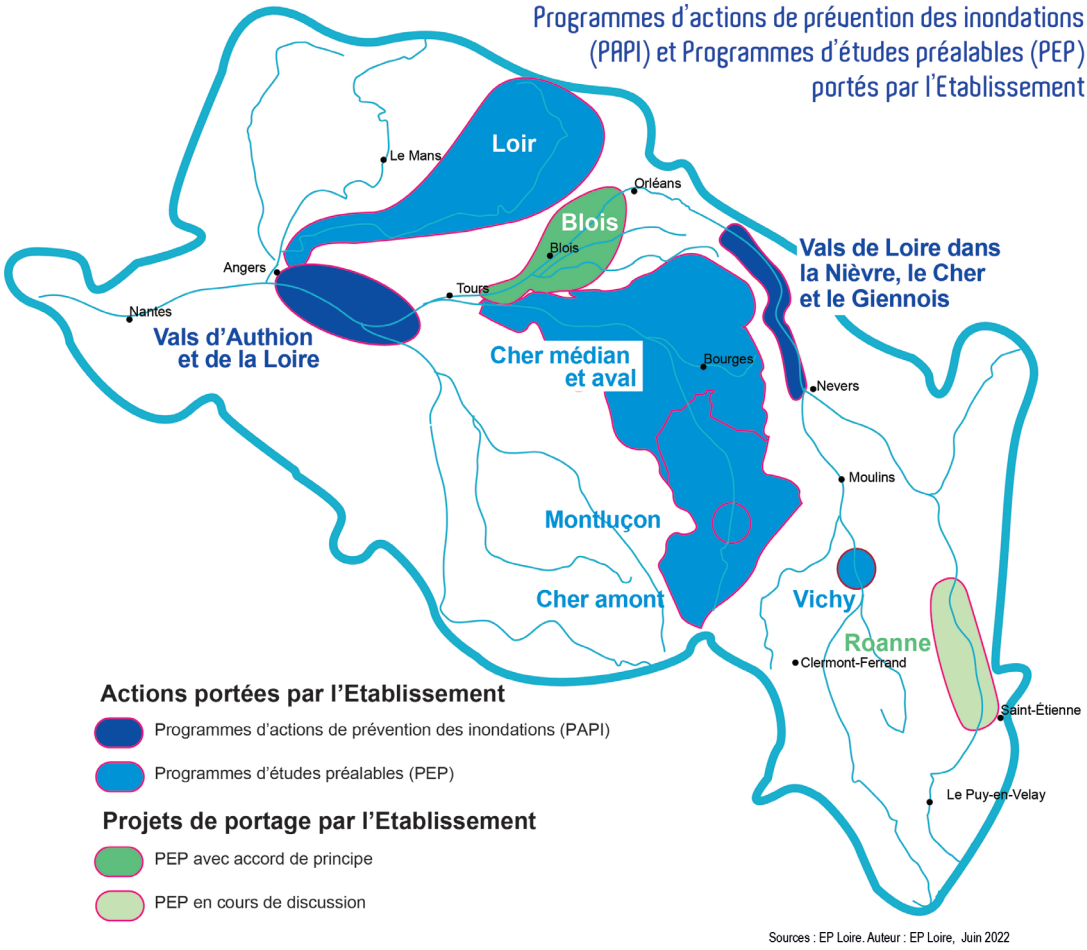


## 1) PAPI des Vals d'Authion et de la Loire

Le PAPI d'intention des Vals d'Authion et de la Loire est arrivé à son terme le 30 juin 2022.

Le dossier de PAPI (complet) qui prévoit la poursuite de la démarche, incluant notamment un volet « travaux » conséquent, a été labellisé le 30 septembre 2022 par la commission mixte inondation (CMI). La présentation faite à cette occasion par M. Éric MOUSSERION, Vice-président de Saumur Val de Loire et M. Jean-Paul PAVILLON, Vice-président d'Angers Loire Métropole, est jointe en annexe de la présente note. Depuis lors, par courrier de la Direction générale de la prévention des risques en date du 14 octobre (enregistré le 21), l'Etablissement a reçu confirmation de l'avis favorable formulé, avec demande de transmission au Préfet de Maine-et-Loire des documents nécessaires à la levée des trois réserves émises par la CMI.

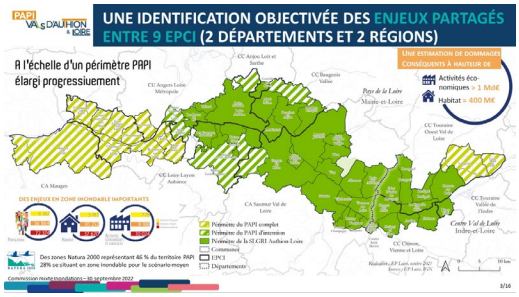


Pour mémoire, le PAPI des Vals d'Authion et de la Loire qui regroupe 9 ECPI sur 2 régions et 2 départements, prévoit la réalisation sur la période 2022-2028, de 94 actions pour un coût global de 52,4 millions d'€. Dans cette perspective, il a notamment été convenu d'augmenter le volume d'animation de la démarche passant ainsi de 1 à 2 ETP. Il est prévu que le coût correspondant à ces 2 ETP soit pris en charge par le FPRNM, le FEDER et les collectivités impliquées sur toute la période. De ce fait, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser, au titre du besoin des services, pour trois ans, renouvelable pour la même durée, le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission (catégorie A sur le grade d'ingénieur) qui assurera, en lien avec l'ETP déjà dédié à la mission, l'animation et la mise en œuvre des actions prévues dans le PAPI.

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**

### 2) PAPI des Vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois

Le PAPI d'intention des Vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois arrive à son terme le 30 octobre 2022.

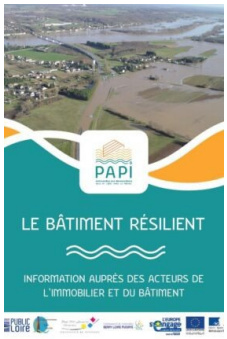

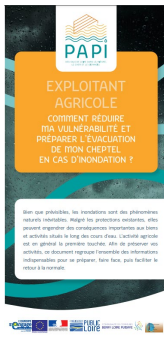


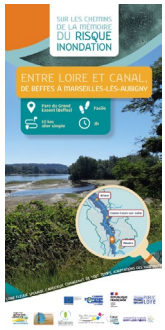


*https://www.eptb-loire.fr/papi-cher-nievre-giennois/*

Pour la construction du prochain programme d'actions, l'Etablissement a mis en place deux comités thématiques : l'un consacré à la poursuite de l'amélioration de la culture du risque des acteurs du territoire et à la préparation à la gestion de crise ; l'autre focalisé sur l'identification des voies d'actions complémentaires à celles déjà menées, pour réduire la vulnérabilité des enjeux du territoire et pour améliorer la prise en compte du risque dans l'urbanisme. En complément, des échanges territorialisés sont organisés à l'échelle de chacun des 7 EPCI couverts par le dispositif, afin d'identifier leurs besoins et leurs attentes particulières vis-à-vis des actions envisagées.

Après échanges avec les services de l'Etat (DDT 58 et DREAL Bourgogne Franche-Comté), la possibilité a été confirmée d'un financement à hauteur de 50 % par le FPRNM du poste d'animation dans la période transitoire depuis la fin du PAPI d'intention, à savoir le 30 octobre 2022, jusqu'à la labellisation par la Commission Inondation Plan Loire du Comité de bassin, au plus tard en septembre 2023. Il est prévu qu'une demande en ce sens soit transmise aux services de l'Etat.

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**

### 3) Edition 2022 du Séminaire SLGRI/PAPI

Pour la 6ème année consécutive, afin de renforcer les échanges entre porteurs de stratégies et de programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI), ainsi que de favoriser les synergies « de bassin », une journée d'échanges sera organisée autour des thématiques partagées et retours d'expériences sur la mise en œuvre de démarches de prévention des inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents. Ce séminaire, réservé aux binômes élus/techniciens référents sur cette problématique aura lieu le mardi 29 novembre prochain en visioconférence et/ou présentiel dans les locaux de l'Etablissement à Orléans.

COMMUNIQUE DE PRESSE

3ème Séminaire annuel des porteurs de SLGRI et PAPI du bassin de la Loire et ses affluents

COMMUNIQUE DE PRESSE

4ème Séminaire annuel des porteurs de SLGRI et de PAPI du bassin de la Loire et ses affluents

COMMUNIQUE DE PRESSE

5ème Séminaire annuel des porteurs de SLGRI et de PAPI du bassin de la Loire et ses affluents

En termes de communication de l'Etablissement autour des questions de prévention des inondations, il peut être indiqué notamment la participation des services à la table ronde « *Comment améliorer la prévention des catastrophes naturelles* » (13ème Journée CCR Cat Nat, 15 juin 2022) et l'exposition dédiée « *Des PAPI qui ont du PEP's sur le bassin de la Loire* », avec 8 panneaux sur les grilles des locaux à Orléans, à compter du 18 novembre prochain.

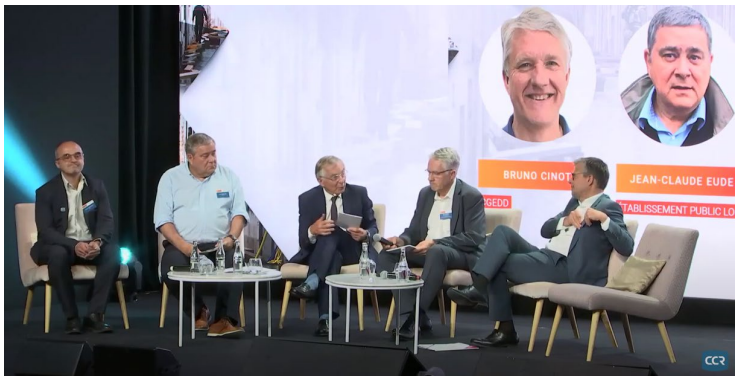

https://www.youtube.com/watch?v=2v5BNrJYmZ0

### 4) Evaluation de l'axe « Prévention des inondations » du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire 2014-2020

Un Comité technique de suivi de l'évaluation de l'axe 1 « Accroitre la résilience des territoires exposés au risque d'inondation » du POI FEDER 2014-2020 a été organisé le 19 septembre 2022. Un rapport intermédiaire y a été présenté.

Les premières conclusions de cette évaluation mettent en avant l'intérêt de l'apport financier de l'Europe pour les territoires, qui s'en trouve renforcé et démultiplié. Les éléments que l'Etablissement a pu indiquer et/ou rappeler depuis le lancement de ce travail d'évaluation ont permis de démontrer – s'il en était besoin – l'apport fondamental pour les collectivités territoriales d'un appui et d'une animation à l'échelle du bassin de la Loire et ses affluents.

Le caractère indispensable d'un appui et d'une animation « de bassin » sur le volet digues notamment, en lien avec le PAIC approuvé l'an dernier, a été rappelé par le Président de l'Etablissement au Président de la Région Centre-Val de Loire, autorité de gestion du POI FEDER Bassin de la Loire 2021-2027 (Cf. Courrier du 29 septembre 2022, dont copie est produite en annexe).